

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL. 5

MONTREAL, 27 FEVRIER 1897

No. 125

SOMMAIRE

Les lions, *Libéral*—Enfin, *Justus*—Laïcisation, *Républicain*—Un comble, *Tristan*—Encore un désillusionné, *Educateur*—Deux mots, *Electeur*—L'or et l'argent, *Pauper*—Encore un évêque menteur, *Chercheur*—Témoignage ecclésiastique, *Thémis*—Ponte Poétique d'un Ex-V. R. U. L. M., III, *Démocrate*—Malheur, *Rieur*—Les Ecoles de Québec : Dans l'Islet, Témiscouata et Kamouraska, Négligence et non pauvreté, Pauvres instituteurs, Pauvres écoles, Pauvre tout, Faibles taxes d'écoles, Insuffisance d'instituteurs diplômés, Les inspecteurs se prononcent sévèrement, *T. St Pierre*—Question, ?—A Travers la *Vérité*—Les obsèques de M. Castelmarty—L'Abbé Gayraud, *Jean de Bonnefon*—Feuilleton, Rome, *Emile Sola*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile, [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous daresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

LES LIONS

La politique tourne à la ménagerie, évidemment.

Après le chef provincial qui veut "se battre comme un lion", nous avons eu Monseigneur Langevin qui s'est comparé lors de l'élection de St Boniface au lion "attaqué dans son antre".

Lafontaine, le bon Lafontaine, a jadis écrit une fable intitulée : *l'Ane vêtu de la peau du Lion*.

Nous ne résistons pas au désir de la citer :

De la peau du lion, l'âne s'étant vêtu.

Était craint partout à la ronde ;

Et, bien qu'animal sans vertu,

Il faisait trembler tout le monde.

Un petit bout d'oreille échappé par malheur

Découvrit la fourbe et l'erreur :

Martin fit alors son office.

Ceux qui ne savaient pas la ruse et la malice,

S'étonnaient de voir que Martin

Chassât les lions au moulin.

Force gens font du bruit en France,

Par qui cet apologue est rendu familier

Un équipage cavalier

Fait les trois quarts de leur vaillance.

Nous livrons ces quelques vers au

pieuses méditations des amants de la métaphore; et nous nous contentons de faire remarquer à M. Flynn qu'il n'aurait pas grand mérite, à conduire ces lions-là au moulin; et à M. Laurier, que quelques bons coups de trique auraient pu faire tomber la peau et montrer le bout de l'oreille.

Enfin, il paraît que tout le monde ne lit pas les fables.

En voulez-vous la preuve :

Prenez la lutte électorale actuelle et la candidature des Deux-Montagnes.

M. G. Langlois, un libéral est choisi, adopté à l'unanimité par la convention et accepte la candidature.

Immédiatement, deux lions entrent en présence :

Le lion libéral et le lion clérical.

C'est le lion clérical qui crie le plus fort.

Il rugit des imprécations contre le choix d'un candidat foudroyé jadis par l'Église pour le pauvre *Écho des Deux-Montagnes*.

L'autre, le grand lion libéral a fort peur de ces saints rugissements qui éteignent sa voix. Il tremble, cède lâchement et oblige Langlois à se retirer, tandis que tout le comté et tous les libéraux lui demandent de rester.

Et maintenant, quoi ?

Il n'y a plus rien.

Les deux faux lions se regardent et tout le monde se demande : quel est le Martin libéral qui aura le bras assez fort pour arracher à ces deux êtres la fausse peau qui les couvre, pour les envoyer à leur moulin respectif et pour nous donner à leur place..... des hommes ?

LIBERAL.

CALME L'IRRITATION

L'unique moyen de guérir la toux est de faire usage du **BAUME RHUMAL** qui en même temps fortifie les bronches, les poumons, la gorge, et calme l'irritation. 25c partout.

ENFIN

Nous avons prétendu, au début de la querelle du Manitoba, que la loi scolaire du gouvernement Greenway, n'empêchait pas l'enseignement religieux, ne prescrivait pas les professeurs catholiques et n'ostracisait pas la langue française.

Conservateurs comme libéraux nous sont aussitôt tombés sur le dos à bras raccourcis !

C'était dans la note alors. Mais cela ne nous a pas effrayé. Notre tour devait venir.

Par exemple, nous n'aurions jamais attendu la justice du côté qu'elle nous vient aujourd'hui.

C'est l'archevêque Langevin qui nous dit dans son sermon :

On parle beaucoup de la demi-heure d'enseignement religieux; mais, l'enseignement religieux peut être donné aussi d'après la loi de 1890 : preuve : les rapports des inspecteurs qui mentionnent des centaines d'écoles publiques où l'on fait des prières avant les heures de classe et où l'on enseigne la Bible, où les 10 commandements de Dieu, ou des sujets de morale, après la classe du soir.

Des maîtres catholiques ! mais la loi de 1890 ne défend pas de retenir les services de maîtres catholiques; la preuve c'est le fait que plusieurs jeunes filles catholiques enseignent actuellement dans les écoles protestantes. Mais peut-être que le soi-disant règlement favorise l'enseignement du français ? Odieuse tromperie ! De par la loi de 1899, l'on peut enseigner le français dans les écoles, et un inspecteur a même reproché aux commissaires d'une école française de St. Léon de ne pas enseigner le français,

Mgr Langevin le dit,

Avec la loi de 1890 :

L'enseignement religieux peut être donné,

Les professeurs catholiques peuvent enseigner,

Le français doit-être appris.

Eh bien alors, à quoi bon faire tant de potin et mettre le pays tout en l'air ?

Nous comprenons la rébellion de Langevin et des curés :

On leur enlève le maniement des fonds. Ils crient comme des perdus.

Y pensez-vous ?

La caisse !

Mais les libéraux, que diable ont-ils été faire dans cette galère ?

Pourquoi n'avoir pas laissé intacte la loi Greenway ?

Mais, par exemple, se figure-t-on que si les avocats des catholiques avaient fait devant les tribunaux les admissions que vient de faire Mgr Langevin, la question du Manitoba n'aurait pas été enterrée vite ?

Nous le croyons.

JUSTUS.

LAICISATION

La *Minerve* contenait lundi dernier, une correspondance fort détaillée de Lady Aberdeen, au sujet de l'institution qu'il est projeté de créer à l'occasion du jubilé de diamant de la Reine Victoria.

Nous n'avons pas reçu communication de ce document, mais nous nous servons du texte de la *Minerve*, qui lui a fait les honneurs de la première page.—style français.

Le projet nous sied beaucoup à tous les points de vue et nous sommes heureux de voir la *Minerve* lui donner son concours.

C'est en effet le premier essai de laïcisation sérieuse qui se soit tenté dans notre pays.

Depuis très longtemps, trop d'ordres religieux s'arrogent des privilèges sans nombre et recueillent des sommes sans fin pour soigner des malades qu'ils ne soignent pas.

Depuis trop longtemps, des cornettes intéressées ont abusé de leur présence au

chevet des malades pour spolier les enfants de leur part d'héritage et en doter des églises et des convents.

Depuis trop longtemps toute une maison de Montréal, a tiré profit des débauches ou des erreurs de la jeunesse et s'est fait des rentes avec de pauvres petits êtres condamnés au trépas en venant au monde.

Ce monopole va cesser grâce à l'*Ordre Victoria de servantes publiques* (traduction bizarre) que compte fonder Lady Aberdeen et au succès duquel la *Minerve* aura eu l'honneur de contribuer.

Voici d'après la *Minerve* l'objet de la fondation :

Tout le monde semble admettre qu'il existe, dans les campagnes et dans les districts éloignés, un besoin réel des services de femmes possédant une instruction pratique comme garde-malades de district ; et le sentiment unanime du public est qu'on ne saurait trouver un meilleur plan national pour commémorer le jubilé de diamant de la Reine que l'établissement, d'une manière permanente, d'un Ordre Victoria de servantes publiques, dont la mission patriotique serait de répondre à ce besoin.

Voici maintenant les connaissances qui seraient requises et dont il faudrait justifier, par examen :

1^o Une connaissance pratique de la science de l'accouchement, suffisante pour obtenir le certificat exigé ;

2^o Une connaissance pratique des premiers soins aux blessés et des soins généraux à donner aux malades ;

3^o Une connaissance générale de la tenue d'une maison, de l'hygiène générale de l'habitation et une capacité suffisante pour préparer les aliments qui conviennent aux malades.

Voici maintenant le fonctionnement :

Les localités désirant s'assurer les services d'une "Aide des Familles" devront se cotiser pour payer annuellement au Comité une certaine somme pour l'entretien de cette personne, le logement et les moyens de transport. A la demande d'une localité, le Comité Central choisira une aide capable, et accordera un octroi suffisant pour compléter la somme souscrite par cette

localité, et le salaire de cette personne sera payé par le Comité Central.

Nous applaudissons de tout cœur à cette œuvre de bonne et saine laïcisation.

REPUBLICAIN.

UN COMBLE

L'abbé Proulx a eu l'audace de se plaindre de l'accueil fait par la presse à sa joyeuse littérature.

Les observations du *Monde*, en particulier, que nous avons citées dans notre avant-dernier numéro, l'ont sorti de sa quiétude de St. Lin.

Voici la lettre qu'il a adressée à ce journal sous le titre "Pro Domo".

Nous reproduisons cette lettre sans commentaires et sans rien souligner.

Nous ne croyons pas qu'on puisse citer document plus désastreux pour l'amour-propre et les prétentions de nos éducateurs religieux :

M. le Rédacteur,

Il y a des gens (certainement, il y en a un, puisqu'il l'a écrit dans le *Monde*) qui sont d'avis que c'est profondément humiliant de penser que j'ai été si longtemps à la tête de l'enseignement supérieur à Montréal.

Libre à eux, ou à lui, d'avoir cette opinion, que je respecte autant qu'elle le mérite, se présentant sous cette forme. Cette opinion, sans doute désintéressée, arrive au public sous le couvert de l'anonyme, sans nom responsable.

Il en existe, sur le même sujet, d'autres diamétralement opposés, qui sont, celles-là, signées de noms responsables et respectables, les évêques de la province ecclésiastique de Montréal.

On admettra volontiers que j'ai quelques raisons d'opposer opinions à opinions, et de les publier surtout dans votre journal. Persuadé que vous ne me refuserez pas cet acte de justice, je me souscris avec beaucoup de considération,

Monsieur le rédacteur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, Ptre.

Nous avons respecté l'orthographe et le style de l'original.

Et maintenant, jugez et soyez édifiés!

Voilà l'œuvre épistolaire d'un recteur d'Université, du recteur de la seule Université française du Canada.

Quelle dèche, mon empereur!

TRISTAN.

Encore un désillusionné

Les *Nouvelles* contenaient l'autre jour, au cours d'une chronique médicale la décourageante exclamation suivante :

" La réforme scolaire va son train dans la Province de Québec : mais c'est de l'arrière train. Jugez-en plutôt en lisant le rapport des inspecteurs.

" Dans 45 écoles, les résultats ont été médiocres ou nuls (B lecourt, section de Nicolet).

" Le niveau des écoles, loin de s'élever, tend plutôt à diminuer d'année en année." Ce genre de progrès me désole, *on n'est pourtant pas des bœufs!*

" La caste *consciencieuse* a-t-elle le sens de la responsabilité qu'elle a assumée et qu'elle porte encore ?

" Sommes-nous fatalement destinés à servir de porte-faix à tous les étrangers qui nous entourent ?

" L'agriculture.

" Les arts

" Les sciences.

" Les lettres.

" Tout nous est inconnu : on en parle comme de choses utiles et même aimables ; mais de la possession actuelle, de résultats tangibles, de fruits, enfin, j'en cherche et j'en trouve peu, si peu !

" Et pourtant, c'est le *fonds qui manque le moins!* Pourquoi tant d'éléments de prospérité nous échappent-ils ? N'est-ce pas uniquement parce que ceux qui se sont chargés de nous donner la science pratique ont failli à leur mission ?

" Si nous marchons à reculons, n'est-ce pas pour la raison qu'on a *renversé* la direction de notre élan normal ? "

C'est bien vrai.

Nous ne sommes pas arriérés.

Nous ne sommes pas arrêtés.

Nous reculons.

EDUCATEUR.

DEUX MOTS

Voyous, n'est-ce pas choquant :
Je reçois une carte postale ainsi conçue :

Bureau des reviseurs de la Cité de Montréal,
Hôtel-de-Ville.

Montréal, 18 Février 1897.

Le Bureau considèrera la demande faite pour inscrire votre nom comme électeur, le 26e jour de février à dix heures de l'avant-midi, ou tout autre jour ultérieur, selon que les circonstances le permettront. Et vous êtes en conséquence prié de vous y trouver présent.

(Signé) L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Disons d'abord que j'exonère pleinement M. David des horreurs qui se commettent en son nom, mais vous avouerez que cet avis officiel semble échappé d'une tribu de hurons.

Il n'y a pas un mot, pas une tournure française, là-dedans.

C'est horrible.

Pareille carte postale envoyée à Paris, serait sûrement affichée dans la salle des dépêches d'un grand journal, pour indiquer que les descendants des Peaux-Rouges, s'ils ne se mettent plus des plumes dans le nez, les enfoncent invariablement dans les œuvres basses du lexique.

Que veut dire : *inscrire votre nom comme électeur* ?

Que signifie : le 26 dans l'avant-midi et tout autre jour ultérieur (j't'é cré) selon que les circonstances le permettront.

Et enfin :

Vous êtes prié de vous Y trouver présent.

Y, QUOI

Y, ro QUOI ?

Toi-même !

ELECTEUR.

RÉCLAME DES MÉNAGEMENTS

Un estomac débile réclame des ménagements. Le **BAUME RHUMAL** préconisé contre toutes les affections de la gorge et des poumons, est facilement assimilé et n'exige pas de régime spécial. 25c partout.

L'OR ET L'ARGENT

Il est très dégagé des biens de ce monde, le petit évêque de St Boniface, qui nous jette à la face ses excommunication comme s'il en pleuvait.

A deux reprises, dans son sermon-type, celui que nous donne la *Minerve*, il a manifesté pour le vil métal un mépris qui cadre mal avec ses actes :

Et qui donc, après tout, dit-il, est juge en cette matière ? Sont-ce des politiciens sans conscience, des hommes dévorés par la soif des honneurs et de l'or ?

Pour un petit curé qui a arpenté vingt fois la route de St. Boniface à Montréal, lors de sa candidature à l'archiépiscopat ; pour un archevêque qui passe le chapeau jusqu'en Europe, un peu de modestie siérait mieux.

Nous n'avons pas des montres en diamant, nous autres !

Nous n'avons pas l'or, ni la richesse, dit-il en core, mais nous mettons notre espoir en Dieu.

Ta Ta Ta !

Y a bien des gens qui se contenteraient pour vivre des revenus de l'évêché de St. Boniface !

PAUPER.

Encore un eveque menteur

Tardivel ne fait pas les choses à demi.

Les victimes marchent généralement par paire.

Nous avons indiqué l'autre jour un passage de son journal, dans lequel il imposait comme déduction logique, que Mgr Lazzareschi était un menteur.

Mais Mgr Lazzareschi n'est pas le seul à encourir l'ire de Tardivel.

En voici un autre :

« Naturellement, *Catholicus* et tous ses sem-

blables vont se ranger du côté de Mgr Lazzareschi et proclamer M. Taxil un fieffé menteur. Nous n'irons pas aussi vite; nous souvenant qu'un autre prélat, Mgr Macdonald, d'Edimbourg, semble avoir gravement manqué de mémoire dans cette affaire de Diana Vaughan.

“ On se rappelle le bruyant démenti infligé, dans l'*Univers*, par Mgr Macdonald à M. Léo Taxil parce que celui-ci avait parlé d'une enquête faite à Edimbourg et d'une bénédiction épiscopale envoyée à la convertie. M. Taxil a souffert en silence pendant de longues semaines, et l'on disait qu'il avait menti.

“ Enfin, dans son 17^e fascicule, Mlle Vaughan publie deux lettres qui établissent, si l'on ne prouve pas qu'elles sont apocryphes, que Mgr d'Edimbourg a manqué de mémoire d'une façon pénible, et que c'est Léo Taxil qui a dit vrai.

“ Ce qui est arrivé une fois peut arriver deux fois.”

Après Mgr Lazzareschi, Mgr Macdonald !

Who next ?

CHERCHEUR.

Temoignage ecclesiastique

Le Père Murphy, célèbre par son exploitation anti-alcoolique, subit actuellement un procès à Montréal, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Le Père Murphy suit son enquête en costume ecclésiastique; c'est un prêtre et sa conduite devant les tribunaux, si elle ne peut rejaillir sur aucune classe, doit être signalée, comme indice des faillites déplorables, produites dans un milieu qui s'attribue et revendique le droit exclusif de la formation intellectuelle et morale de notre jeunesse.

Nous traduisons textuellement le rapport du *Herald*, 15 Février :

La cause Franklin-Murphy, a été reprise samedi matin à midi moins une minute—l'heure fixée était onze heures.

La première question posée par M. Quinn au Père Murphy fut la suivante :

—Comme prêtre avez-vous prêté serment de chasteté perpétuelle ?

M. Guérin s'opposa énergiquement à cette question et le juge Desnoyers, après avoir consulté les autorités, décida que cette question ne devait pas être permise.

—Je ne vois pas l'opportunité de la permettre, dit-il.

M. Quinn allait poser une autre question, lorsque M. Guérin s'opposa à la présence des reporters. Le juge Desnoyers fit remarquer qu'il avait été convenu au début, de laisser le public assister à l'enquête, du consentement des deux parties, et qu'il ne voyait pas de raison pour changer cette décision.

M. Quinn :

—Père Murphy, le vœu de célibat n'est-il pas l'équivalent d'un serment ?

M. Guérin se lève et demande à M. Quinn de respecter la décision du juge.

M. Quinn réitère sa soumission complète aux décisions du juge, mais demande une nouvelle décision sur la question actuellement posée.

Le juge Desnoyers :

—Lorsqu'il s'agit d'un ecclésiastique, qui a prêté un serment de ce genre, certaines questions sont de nature à lui causer grand tort.

M. Quinn produit alors une lettre qu'il présente au Père Murphy et il lui demande si elle est écrite de sa main. Elle a trait à une réclamation faite par l'auteur de la lettre au Département des chemins de fer à Ottawa, à l'occasion d'un prétendu accident survenu dans la station du chemin de fer Intercolonial à Halifax, N. E. en avril 1896. Le département n'avait pas voulu accepter la réclamation et l'auteur de la lettre avait l'intention de lui intenter un procès. La lettre était datée de Coney Island, N. Y. 13 juillet 1896 et était adressée à M. Grant, l'homme d'affaires du Père Murphy à Montréal.

Elle contenait ce qui suit :

“ Quant au procès je désire que vous écriviez à M. Quinn, pour lui demander de se procurer des preuves au soutien de mes prétentions. S'il ne peut pas s'en procurer, il peut en fabriquer. Je désire que cette suggestion vienne de vous, comme à mon insu. Il n'y a pas là d'injustice puis que la négligence de la compagnie m'a causé des blessures graves. J'ai souffert et je souffre encore de leur manque de soin; ils sont tout puissants et je ne suis qu'un humble individu, on m'a causé du tort Je ne puis obtenir de réparation sans recourir à un stratagème; mais je ne veux pas que M. Quinn le sache. Si vous pouvez, d'une autre façon obtenir par l'entremise de M.

Quinn des preuves de la négligence qui était évidente : station mal éclairée, pas d'employés, etc., je n'aurai aucune difficulté à prouver les dommages. Je pense que vous trouverez profit à vous intéresser sérieusement de cette affaire. Vous soupçonnez peut-être que j'ai pu prendre des stimulants, mais je tiens à vous assurer, que huit semaines avant cet accident et ensuite, à l'exception seulement d'une fois, le lendemain de l'accident, je n'ai pris aucun stimulant ; et je puis jurer en conscience que tout ce que j'ai pris, je l'ai pris, au moins comme moindre mal, en l'absence de médecine."

(Le M. Quinn dont il s'agit, est le gérant à Halifax de l'Institut de Gold Cure du Père Murphy.)

M. Guérin et le Père Murphy lurent la lettre. Celui-ci dit :

—C'est bien ma lettre

Nous n'ajouterons pas un mot.

Mais que dire d'un système d'éducation qui produit de pareilles consciences ?

THEMIS.

PONTE POETIQUE

D'UN EX-V. R. U. L. M.

Suite

Nous arrivons à la deuxième élucubration de notre Canadien errant. Comme dans la précédente, les vers s'y sont mis, et ils y grouillent avec une telle abondance, que le dégoût, l'emportant sur le fourire, m'empêche de remuer les masses mouvantes qui folâtraient dans cette charogne littéraire.

Mais je vais me raidir contre les hoquets et descendre, pour l'ébaudissement de mes lecteurs, au rôle héroïque de vidangeur.

Comme je n'ai, Dieu merci ! rien à faire avec la prose étonnante du curé de St. Lin, je la passe volontiers sous silence, me bornant à citer sans commentaires les quelques lignes qui précèdent les plus remarquables "pôhaisies" du dégonné vice-recteur.

"Je viens, dit-il, de réciter vêpres et faire mémoire de la fête de demain, l'octave des Saints Innocents. Cet office renferme UN hymne COURT mais DÉLICIEUX de grâces, que j'ai essayé de

"traduire, admettant bien volontiers l'infériorité de ma pâle traduction".

O ! candide modestie ! Modestie naïve ! que ne fais-tu comprendre à M. l'abbé Proulx que sa littérature n'est pas pâle, mais criminelle ?

Voici maintenant "LE" hymne COURT et DÉLICIEUX de GRACES ; mais, avant, il convient de donner la fêrule à cet extraordinaire ex-vice-recteur qui se permet si indécemment de mettre au masculin ce qui est au féminin, contrairement à la manie nationale.

HYMNE, curé de mon cœur, est masculin lorsqu'il désigne un chant profane ; mais lorsqu'il s'agit d'un chant liturgique, ce mot est féminin. Il fallait donc dire :

UNE hymne COURTE mais DELICIEUSE, et il était inutile d'ajouter DE GRACES, attendu que cette sottise bat toutes celles que vous avez essayé de mettre dans les colonnes de la *Presse*.

Voici la traduction promise, "qui va sur l'air" qu'on voudra.

SALVETE, FLORES MARTYRUM

Salut, tendres fleurs du martyre,
Roses pourpres, que, sur le seuil
De la lumière, a fait occire
L'Anti-Christ, en un jour de deuil.

Essayez, chers lecteurs, de comprendre quelque chose à ce pathos prétentieux et ahurissant. Si vous y parvenez, vous recevrez un abonnement perpétuel et gratuit au RÉVEIL, ainsi que la collection complète des rapports universitaires de M. l'abbé Proulx. Hein ! gourmands ! L'eau vous en vient à la bouche !

De Jésus premières victimes,
Ange enfantins, vous jouez
Avec les palmes clarissimes,
Dont le Christ vous a couronnés.

Voilà que Jésus fait des victimes, à présent ! Et ces victimes sont des anges ! Mais, nom de Diana Vaughan ! l'abbé Proulx m'a tout l'air d'être devenu Luciférien !

Et ces victimes qui rigolent doucement "avec les palmes clarissimes !"

Oh ! là, là ! je me palme ! non, je me pâme, *clarissimement !*

Et voyez-vous le Sauveur faisant d'une main des victimes et de l'autre leur posant sur la tête

des "palmes clarissimes". Oui, oui, des palmes clarissimes, c'est-à-dire des palmes *très illustres*.

D'ailleurs, ce n'est pas étonnant de voir des palmes sous la plume de l'abbé Proulx; tous les oisons en ont aux pattes.

Palmé! va.

A toi, louange et magistère.
Fils de la Vierge sans hymen
Avec l'Esprit-Saint et le Père,
Dans le siècle éternel. Amen.

Ah! magistère! Vas-tu taire, puriste manqué!

Et la Vierge sans hymen avec l'Esprit-Saint! qu'en dites-vous, jeunes catéchumènes? Comme c'est drôle, tout de même, j'avais toujours entendu dire que le Paraclète était intervenu dans la sainte aventure.... Et le *Symbole des apôtres*, contrairement à la versification hérétique de l'abbé Proulx, ne dit-il pas: Je crois en Dieu..... et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie.... etc....

Eh bien, alors! Que vient donc nous raconter le dangereux curé de St. Lin?... Pense-t-il que nous avons oublié notre *Credo*?

Mais passons sur toute la poésie mystique de l'abbé Proulx; elle est dangereuse pour les cœurs purs, car elle confine au sacrilège. Arrivons à la dernière pièce du second article.

Mais comme il serait criminel de ne pas relever une à une toutes les ineffables bêtises qui galoppent dans ce remarquable morceau et que l'espace me manque pour les mettre à jour, ce sera pour la semaine prochaine.

On ne perdra rien pour attendre.

DEMOCRITE.

(A suivre)

MALHEUR

Les *Nouvelles* de Montréal contenaient dimanche l'information suivante:

"Un membre en vue du clergé de Montréal nous annonce que la lecture des œuvres de Diana Vaughan va être défendue par bref papal."

Mais alors qu'est-ce qu'on mettra dans la *Vérité*?

M. Tardivel n'aura plus qu'à fermer boutique.

RIEUR.

LES ECOLES DE QUEBEC

DANS L'ISLET, TEMISCOUATA ET KAMOURASKA — NÉGLIGENCE ET NON PAUVRETE — PAUVRES INSTITUTEURS, PAUVRES ECOLES, PAUVRE TOUT — FAIBLES TAXES D'ECOLES — INSUFFISANCE D'INSTITUTEURS DIPLOMES — LES INSPECTEURS SE PRONONCENT SEVEREMENT

QUÉBEC, 18 janvier.

Les comtés de Témiscouata, Kamouraska et l'Islet forment une lande de terre qui s'étend entre le St Laurent et la frontière septentrionale de l'état du Maine, entre Rimouski et Montmagny et contient une population de près de 60,000 âmes dont 14,000 sont des enfants d'âge à suivre l'école.

Voilà un groupe important de population, occupant une des sections les plus fertiles de la province et qui, depuis la confédération, a été à portée des communications par voies ferrées. La propriété immobilière de ces trois comtés, même avec le mode d'évaluation rurale, se chiffre par 10 millions et demi de dollars, et pourtant le montant total prélevé pour le maintien des écoles ne dépasse pas \$30,000.

Dans le comté de l'Islet, le plus riche des trois, la taxe scolaire moyenne ne dépasse pas un centième de centin et le montant total disponible pour soutenir 71 écoles n'arrive pas à \$12,742, soit \$180 par année pour chaque école grande ou petite. Dans la riche paroisse de Perpétue, le montant total consacré à chaque école est de \$83 par année et les maisons d'écoles représentent une valeur foncière de \$100 chacune. Il en est de même pour plusieurs paroisses de Kamouraska et de Témiscouata.

Dans Témiscouata, le salaire moyen des maîtresses d'écoles munies de diplômes d'écoles élémentaires, est de \$82 par année, et celles qui n'ont pas de diplôme reçoivent en moyenne \$65 par an. Les inspecteurs d'écoles font remarquer et personne ne niera la vérité du fait, que les amendements à la loi qui obligent les commissaires de payer mensuellement le salaire des instituteurs, ne sont pas observés et ceux-ci se plai

quent pas, parce qu'ils considèrent comme un ennui trop pénible d'avoir à se transporter dix fois par année chez le secrétaire-trésorier, pour toucher leur si modeste salaire.

Dans l'Islet et Kamouraska le salaire maximum payé, mêmes dans les écoles modèles, est de \$170 par année et il existe, même dans les écoles élémentaires, de pauvres mercenaire qui acceptent \$32 par année.

De cette façon on en arrive à réduire le coût de l'éducation à \$1,33 par tête.

Mais on peut se rendre compte de la valeur de l'éducation qui est donnée et de la façon dont les écoles sont menées. En 1891, le recensement indique que 14,000 enfants de 5 à 16 ans sont à même de suivre les écoles dans ces trois comtés, et pourtant, la présence dans toutes les écoles s'élevait l'année dernière à 8,696 d'après le rapport des maîtres d'écoles, qui, certainement ne doit pas être sévère. Sur tous ces élèves 694 ont plus de 14 ans. Sur les 6,287 élèves de l'Islet et de Kamouraska, dont parle l'inspecteur Dubeau, les 5/6 n'ont pas suivi l'école plus de trois ans. Pas plus de la moitié n'ont étudié la grammaire et le nombre de ceux qui apprennent l'histoire et la géographie est infime.

Les autorités provinciales sont informées de ces faits et il n'y a pas lieu de mettre en doute l'exactitude du recensement fédéral qui indique qu'un cinquième des enfants de 10 à 19 ans dans ces trois comtés ne sait ni lire ni écrire.

Quant aux connaissances des élèves que forment de pareilles écoles nous pouvons nous en faire une idée d'après la compétence des instituteurs. Dix-huit seulement possèdent des brevets de l'École Normale ; les autres tiennent leurs diplômes du Bureau des Examineurs et l'énorme majorité possède seulement des certificats d'École Élémentaire.

La moitié des instituteurs n'est à la tête des écoles que depuis un an et bien peu depuis deux ans. Il y a parmi les maîtresses d'écoles une foule de jeunes filles qui attendent l'avenir et aspirent un jour qui les délivrera de l'Inspecteur d'Écoles. " Il est bien difficile, dit M. Beaulieu, inspecteur, de faire entrer chez elles une conviction ; nous parvenons par des efforts surhumains

et par une persévérance infatigable à leur inculquer des notions de pédagogie mais comme la plupart d'entre elles quittent au bout d'un an et que nous avons à faire à de nouvelles figures, tout est à recommencer."

Ou a prétendu que le nombre des maîtresses d'école sans diplôme diminuait. Voici les renseignements que M. Beaulieu donne à cet égard :

" La seule chose qui mérite d'être notée, c'est la diminution ou plutôt la disparition de nos écoles des maîtresses sans brevet. Ce fait est dû aux facilités données aux jeunes filles pour l'obtention de diplômes à 16 ans. Mais il ne faudrait pas voir à une amélioration dans le niveau des maîtresses d'écoles car ce sont toujours les mêmes, qui, nouvellement brevetées, auraient enseigné sans diplôme, si la limite d'âge de dix-huit ans eût été maintenu.

Quant à la valeur des leçons données, l'inspecteur Bouchard en a fourni un échantillon dans un rapport antérieur. Une maîtresse d'école lui annonça qu'elle avait préparé une de ses élèves pour les examens d'obtention du brevet. Il se mit à poser quelques questions à l'aspirante, mais il ne put obtenir aucune réponse satisfaisante. Il s'aperçut bientôt que tout le bagage de connaissances de la jeune personne, consistait en quelques bribes de programme apprises par cœur sans être en aucune façon comprises.

Quant aux bâtiments scolaires, c'est toujours l'ancienne histoire. Il n'y en a pas une douzaine qui possèdent les dimensions ou l'installation nécessaires. Les inspecteurs doivent se contenter des dispositions les plus primitives. Dans quelques écoles il n'y a comme pupitres que des tables de bois rugueux montées et clouées sur des chevalets et tous les élèves même ne peuvent pas tenir autour de ces tables.

En un mot, sur trente municipalités, deux seulement, Fraserville et Ste Anne ont été jugées dignes de la note : excellentes. Dans toutes les autres, il n'y a ni confort, ni observation des règlements, ni emploi des livres recommandés.

La négligence est la vraie cause de cela et non la pauvreté. " Malheureusement, dit M. Dubeau, ce n'est pas dans les riches municipalités que les contribuables paient la plus forte part. Dans quelques-unes, la taxe n'est que de 12 cents par

\$100, tandis que dans les pauvres municipalités elle va jusqu'à 40 cents et constitue une moyenne de 22 cents par \$100.

Il est évident que la subvention accordée aux municipalités pauvres est insuffisante. Le fonds devrait être augmenté et divisé en raison des taxes et de la contribution mensuelle.

La seule méthode à employer pour soulager le sort des maîtresses d'école et pour stimuler leur zèle serait de diviser en deux fractions le salaire des maîtresses d'école. La première fraction serait un montant fixe et la deuxième une prime basée sur l'aisiduité des élèves et leurs progrès.

La prime serait ainsi divisée :

Assiduité moyenne de chaque élève.....	\$0 25
Par élève de 2 ^e année.....	0 25
" " " 3 ^e "	0 50
" " " 4 ^e "	1 00
" " " 5 ^e "	1 50
" " " 6 ^e "	2 00

Les élèves qui n'auraient pas profité d'un cours d'une façon satisfaisante ou n'auraient pas assisté 50 fois au cours perdraient une année de cours.

En somme, ce ne sont pas les suggestions qui manquent ; ce qu'il faut c'est une action immédiate et énergique.

T ST PIERRE

QUESTIONS

Mgr Langevin dit :

La question des écoles n'est pas une question politique. C'est une question purement religieuse.

Alors, pourquoi Mgr Langevin fait-il de la politique ?

Mgr Langevin dit :

Vous n'avez pas à tergiverser ; et quand bien même un ange se disant envoyé du ciel viendrait vous dire le contraire de ce que je vous ai exposé, vous n'avez pas à l'écouter. Que cet ange soit anathème, car c'est un ange des ténèbres.

Le difficile, quand un ange se dit envoyé du ciel, est de savoir si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai.

Mgr Langevin dit :

Quoique l'autorité des évêques ne soit ni pleine, ni universelle, ni souveraine, on ne doit pas cependant les regarder comme de simples " vicaires " des Pontifes romains car ils possèdent une autorité qui leur est propre, et ils portent en toute vérité le nom de prélats " ordinaires " des peuples qu'ils gouvernent."

Ordinaires, oui, très ordinaires quelquefois !

Pas galant l'archevêque de St. Boniface ! Albani est venue chanter à la grand-messe à St. Boniface et Mgr Langevin a cru devoir la remercier.

Voici en quels termes :

Je la remercie de sa gracieuse amabilité. Puisse le Divin Maître donner de nouvelles harmonies à sa voix.

Est-ce un moyen de lui dire que les anciennes harmonies ne valent plus rien ?

?

A TRAVERS LA " VERITE "

De l'Indépendant de Fall River :

" Cette décision de la commission romaine a dû avoir sur notre Veillot canadien l'effet qu'aurait une tuile partie du toit d'un *sky scraper* ! "

Gare la bombe !

* *

Les tendresses de *Tardivel* pour les Taxil :

" Trop de catholiques, au lieu de tendre la main aux maçons convertis, semblent n'avoir qu'un désir : les repousser dans l'abîme. C'est affreux."

C'est affreux, évidemment !

Ces bons convertis qui ne demandent qu'à pa-ta-nger dans l'écuëlle.

Les chasser, fi !

* *

Les gardes du corps de Diana Vaughan, énumérés par *Tardivel* :

" Ces hommes s'appellent Mgr Fava, Mgr

Maupied, le Père Franco, S. J. de la *Civiltà Cattolica*, le Père Sanna Solaro S. J., le Père Abt, S. J., le Père Wyndham, supérieur des Oblats de Saint-Charles. le Père Barral, missionnaire du Sacré-Cœur, le Père Girard, de l'ordre de la Merci, le chanoine Mustel, le Père Octave des Augustins de l'Assomption, l'abbé de Bessonies, du clergé de Paris, l'abbé Pillet, doyen de la faculté de théologie de Lille, M. A. C. de la Rive, M. Desplagnes, de Grenoble, *Laïcus*, de Rotterdam,—et bien d'autres encore.

En v'la une armée !

En voulez-vous des z'omards !

Par exemple, quel est ce *Laïcus* compatriote du joyeux de Keyper ?

UNE EXPÉRIENCE CONCLUANTE

Elle résulte de plusieurs milliers d'observations : c'est que pour toutes les affections de la gorge et des poumons, le seul et unique remède, c'est le **BAUME RHUMAL**. 25c partout.

LES OBSEQUES DE M. CASTELMARY

Les obsèques de M. Castelmarty, l'artiste regretté du Metropolitan, mort dans les tristes circonstances que l'on sait, ont eu lieu à New-York à l'église St Vincent de Paul au milieu d'une énorme affluence. Bien avant l'heure fixée pour le service, la foule avait envahi les abords de l'église, et c'est avec les plus grandes difficultés que les invités munis de cartes pouvaient y pénétrer en passant entre une double haie de policemen. M. Castelmarty n'ayant pas de famille à New-York, ce sont ses camarades de théâtre et ses amis intimes qui menaient le deuil : MM. Jean et Edouard de Reszké, Lassalle, Maurice Grau, Willie Schultz, Henry Maillard, Jr., Chartrand. Derrière eux, avaient pris place les chanteurs et chanteuses de l'Opéra, entre autres, MM. Salignac, Gogny, Cremonini, Ancona, de Vries, Campanari, Mmes Calvé, de Vère, Engle, Mantelli, Traubman, Olitzka, Belina, Bauermeister ; le personnel administratif du Metropolitan, ayant à sa tête MM. Durand, Hirsch et Neville, les trois chefs d'orchestre, MM. Mancinelli, Bevignani et Saar, les choristes et les dames du corps de ballet.

À deux heures précises, le cercueil contenant la dépouille mortelle de M. Castelmarty a été

reçu à la porte de l'église par le père Vâcher curé de la paroisse, entouré de son clergé et de nombreux enfants de chœur. Puis on a porté le cercueil sur un catafalque dressé devant le chœur et au pied duquel étaient déposées les innombrables couronnes envoyées par les amis du défunt. Le service funèbre a commencé aussitôt. Après une introduction jouée sur le grand'orgue par Mde Feuardent. M. Plançon a chanté avec accompagnement d'orgue le *Misere mihi* de Steenman, le maître de chapelle de St Eustache de Paris ; Mde Litvinne a chanté ensuite l'*Agnus Dei*, avec accompagnement de violon par M. Haselbrinck, premier violon du Metropolitan, qui a joué plus tard un solo, la *Communion*, de Gounod. Le père Vâcher a prononcé devant le cercueil une allocution touchante et le service s'est terminé par le chant du *Libera*.

À la sortie de l'église, on s'est rendu au cimetière de Kensico, où le corps a été déposé dans un caveau provisoire en attendant son transfert en France, au printemps prochain. Devant la tombe, M. Lassalle a prononcé le discours suivant :

« À titre de doyen des artistes de notre Académie de musique de Paris, à laquelle tu as appartenu, je prends la mission de t'apporter leurs adieux. Tu fus un de ceux qui ont honoré notre art. Tu l'as aimé jusqu'à la mort. Dieu t'a repris, dans le temple même de la musique, l'âme d'artiste qu'il t'avait donnée. Les derniers accords d'un acte poétique de Flotow ont reçu ton dernier soupir et l'ont emporté, dans leur harmonie, vers cet infini où, pour les humains, tout s'efface, tout se perd. Si ta mort, aussi douloureusement tragique, est un deuil pour nous qui t'aimions, elle reste dans notre esprit comme la glorification, comme l'apothéose de cette vie d'artiste.

« Castelmarty était un homme d'esprit, un homme de cœur ; il était aussi délicat dans le bien qu'il faisait qu'il était bon dans l'esprit qu'il savait répandre dans sa conversation. La grande famille des artistes pleure la perte d'un de ses membres les plus fervents et les plus convaincus, comme nous tous ici nous pleurons l'ami perdu. Au plus profond de nos cœurs, Dieu

peut lire, mon cher Castelmarty, combien tu étais aimé. Ces affections que tu laisses ne te disent pas adieu, ton souvenir vivra par elles."

Tous ceux qui avaient accompagné M. Castelmarty à sa dernière demeure sont revenus du cimetière profondément impressionnés.

M. Queneau, courtier en mines, 207, New-York Life Blg., Montréal, se tient à la disposition de nos lecteurs pour leur fournir tous renseignements sur les actions des MINES D'OR de la Colombie Anglaise.

L'ABBE GAYRAUD

DEPUTE DE BREST

Ils ont, depuis des semaines, dominé des choses étonnantes, les clochers bretons, qui d'ordinaire, sonnent des heures légères, tintant et s'évanouissant, dans l'air gris des bois aux longs échos. Ils ont vu l'Eglise et la noblesse lutter à leurs pieds. Rien n'a manqué à l'épopée, puisque le héros d'armes du combat s'appelle Ollivier. Il est recteur ou vicaire, et il a ainsi sonné la victoire dans cet olifant moderne qu'est le télégraphe : "Vive Dieu, par Gayraud !"

Le vainqueur s'appelle donc Gayraud ; quarante-sept automnes ont sillonné de leurs orages son front carré. Il est prêtre et fut dominicain. Ses partisans et son meilleur ami, lui-même, disent qu'il a quitté l'ordre pour "cause de mission providentielle". Les ennemis content tout bas d'autres motifs. Les fils de saint Dominique, qui ont la robe de la colombe et la prudence du serpent, ne disent rien, et l'abbé reste dans le nuage de son passé.

L'ardeur d'un sang très méridional a fait noir le sillon des veines sur ce front toujours couvert de sueur, cette huile dont se frotte l'athlète après la gymnastique de la parole.

Tout le personnage écume de force, comme les côtes de Bretagne blanchissent aux heures de tempête sous l'écume des vagues. Des cheveux couleur du soir dessinent leur carré sur un front angulaire. Les cils se lèvent pesamment. Les yeux sombres manquent du regard qui fixe et semblent nager dans l'humidité de larmes ja-

mais séchées. Le creux d'un coup de ciseau a été fait par la douleur dans le marbre des joues fortes. Sur le bloc de cette existence, de lourdes déceptions ont dû peser de leur marteau de plomb.

En son privé, le lutteur devient doux et charitable. Ses manières simples sont imposantes ; avec un mot, un geste, il se pose au-dessus des accusations. Et il en a subi de cruelles à l'heure où les adversaires ont attaqué la mère, l'aïeule et la sœur de cet humble, fouillant d'un scalpel les plaies saintes et à jamais fermées de la famille.

Cette poitrine où saillent les muscles reçut par torrents le baptême des injures.

Les ardeurs oratoires du ci-devant dominicain effrayèrent les catholiques de Rennes, et le conseil de fabrique démissionna plutôt que d'entendre deux fois sa parole hardie. Des applaudissements à Montmartre, des succès au Congrès de Lyon consolèrent l'orateur. Entre deux discours, M. Gayraud se souvint qu'il avait, à Bordeaux, professé la théologie et il publia un livre sur l'*Antisémitisme de saint Thomas*. Depuis que Léon, XIII a mis à la mode l'auteur de la *Somme*, on peut tout trouver en lui, même des contradictions.

Ainsi fait, M. Gayraud arrive à la Chambre, moins en rallié qu'en paladin des vains progrès. Il mettra la générosité de ses illusions sur la banquette où dorment les rêves purs de M. Lémire. La liberté d'association, les lois de décentralisation, les projets socialistes sans le nom de socialisme, tout cela bouillonne parmi le cerveau du député nouveau ; les hermines de Bretagne en frémiraient sur leur vair, si les hermines n'étaient pas aussi muettes que les chimères aux belles griffes, sous des écus héraldiques.

JEAN DE BONNEFON.

Une HAUSSE considérable est imminente sur les actions des MINES D'OR de la Colombie Anglaise. M. Queneau, courtier en mines, 207 New-York Life B'l'd'g, conseille aux lecteurs du REVEIL de prendre position actuellement sur ces valeurs ; c'est le moment d'acheter.

FEUILLETON

ROME

PAR

EMILE ZOLA

X

Asseyez-vous donc, monsieur l'abbé Froment, et veuillez me dire ce qui me cause l'honneur de votre visite.

Il s'était remis, l'air naïf, simplement obligeant ; et Pierre, tout d'un coup, devant cette question naturelle, qu'il aurait dû prévoir, se trouva très gêné. Allait-il donc aborder directement l'affaire, avouer le motif délicat de sa visite ? Il sentit que c'était encore le parti le plus prompt et le plus digne.

— Mon Dieu ! monseigneur, je sais que ce que je viens faire près de vous ne se fait pas. Mais on m'a conseillé cette démarche, et il m'a semblé qu'entre honnêtes gens, il ne peut jamais être mauvais qu'on cherche la vérité de bonne foi.

Quoi donc, quoi donc ? demanda le prélat, d'un air de candeur parfaite, sans cesser de sourire.

— Eh bien tout bonnement, j'ai su que la congrégation de l'Index vous avait remis mon livre ; *la Rome nouvelle*, en vous chargeant de l'examiner, et je me permets de me présenter, dans le cas où vous auriez à me demander quelques explications.

Mais monsignor Fornaro ne parut pas vouloir en entendre davantage. Il porta les deux mains à sa tête, se recula, toujours courtois cependant.

— Non, non ! ne me dites pas cela, ne contiez pas, vous me feriez un chagrin immense... Mettons, si vous voulez, qu'on vous a trompé, car on ne doit rien savoir, on ne sait rien, pas plus les autres que moi... De grâce, ne parlons pas de ces choses.

Heureusement, Pierre, qui avait remarqué l'effet décisif que produisait le nom de l'assesseur du Saint-Office, eut l'idée de répondre :

— Certes, monseigneur, je n'entends pas vous occasionner le moindre embarras, et je vous répète que jamais je ne me serais permis de venir vous importuner, si monsignor Nani lui-même

ne m'avait fait connaître votre nom et votre adresse.

Cette fois encore, l'effet fut immédiat. Seulement, monsignor Fornaro mit une grâce aisée à se rendre, comme à tout ce qu'il faisait. Il ne céda pas tout de suite, d'ailleurs, très malicieux, plein de nuances.

— Comment ! c'est monsignor Nani qui est l'indiscret ! Mais je le gronderai, je me fâcherai !... Et qu'en sait-il ? il n'est pas de la congrégation, il a pu être induit en erreur... Vous lui direz qu'il s'est trompé, que je ne suis pour rien dans votre affaire, ce qui lui apprendra à révéler des secrets nécessaires, respectés de tous.

Puis, gentiment, avec ses yeux charmeurs, avec sa bouche fleurie :

— Voyons, puisque monsignor Nani le désire, je veux bien causer un instant avec vous, mon cher monsieur Froment, à la condition que vous ne saurez rien de moi sur mon rapport, ni sur ce qui a pu se faire ou se dire à la congrégation.

A son tour, Pierre eut un sourire, car il admirait à quel point les choses devenaient faciles, lorsque les formes étaient sauvées. Et il se mit à expliquer une fois de plus son cas, l'étonnement profond où l'avait jeté le procès fait à son livre, l'ignorance où il était encore des griefs qu'il cherchait vainement, sans pouvoir les trouver.

— En vérité, en vérité ! répéta le prélat, l'air ébahi de tant d'innocence. La congrégation est un tribunal, et elle ne peut agir que si on la saisit de l'affaire. Votre livre est poursuivi, parce qu'on l'a dénoncé, tout simplement.

— Oui, je sais, dénoncé !

— Mais sans doute, la plainte a été portée par trois évêques français, dont vous me permettrez de taire les noms, et il a bien fallu que la congrégation passât à l'examen de l'œuvre incriminée

Pierre le regardait, effaré. Dénoncé par trois évêques, et pourquoi, et dans quel but ?

Puis, l'idée de son protecteur lui revint.

— Voyons, le cardinal Bergerot m'a écrit une lettre approbative, que j'ai mise comme préface en tête de mon livre. Est-ce que cela n'était pas une garantie qui aurait dû suffire à l'épiscopat français ?

Finement, monsignor Fornaro hocha la tête, avant de se décider à dire :

— Ah ! oui, certainement, la lettre de Son Eminence, une très belle lettre... Je crois cependant qu'elle aurait beaucoup mieux fait de ne pas l'écrire, pour elle, et surtout pour vous.

Et, comme le prêtre, dont la surprise augmen-

taït, ouvrait la bouche, voulant le presser de s'expliquer :

—Non, non, je ne sais rien, je ne dis rien. . Son Eminence le cardinal Bergerot est un saint que tout le monde révère, et s'il pouvait pécher, il faudrait sûrement n'en accuser que son cœur.

Il y eut un silence. Pierre avait senti s'ouvrir un abîme. Il n'osa insister, il reprit avec quelque violence :

—Enfin, pourquoi mon livre, pourquoi pas les livres des autres ? Je n'entends pas à mon tour me faire dénonciateur, mais que de livres je connais, sur lesquels Rome ferme les yeux, et qui sont singulièrement plus dangereux que le mien !

Cette fois, monsignor Fornaro sembla très heureux d'abonder dans son sens.

—Vous avez raison, nous savons bien que nous ne pouvons atteindre tous les mauvais livres, nous en sommes désolés. Il faut songer au nombre incalculable d'ouvrages que nous serions forcés de lire. Alors, n'est-ce pas ? nous condamnons les pires en bloc.

Il entre dans des explications complaisantes. En principe, les imprimeurs ne devaient pas mettre un livre sous presse, sans en avoir au préalable soumis le manuscrit à l'approbation de l'évêque. Mais, aujourd'hui, dans l'effroyable production de l'imprimerie, on comprend quel serait l'embarras terrible des évêchés, si, brusquement, les imprimeurs se conformaient à la règle. On n'y avait ni le temps, ni l'argent, ni les hommes nécessaires, pour cette colossale besogne. Aussi la congrégation de l'Index condamnait-elle en masse, sans avoir à les examiner, les livres parus ou à paraître de certaines catégories : d'abord tous les livres dangereux pour les mœurs, tous les livres érotiques, tous les romans ; ensuite, les Bibles en langue vulgaire, car les saints livres ne doivent pas être permis sans discrétion ; enfin les livres de sorcellerie, les livres de science, d'histoire ou de philosophie contraires au dogme, les livres d'hérésiarques ou de simples ecclésiastiques discutant la religion. C'étaient là des lois sages, rendues par différents papes, dont l'exposé servait de préface au catalogue des livres défendus que la congrégation publiait, et sans lesquelles ce catalogue, pour être complet, aurait empli à lui seul une bibliothèque. En somme, lorsqu'on le feuilletait, on s'apercevait que l'interdiction frappait surtout des livres de prêtres, Rome ne gardant guère, devant la difficulté et l'énormité de la tâche, que le souci de veiller avec soin à la bonne police de

l'Eglise. Et tel était le cas de Pierre et de son œuvre.

— Vous comprenez, continua monsignor Fornaro, que nous n'allons pas faire de la réclame à un tas de livres malsains, en les honorant d'une condamnation particulière. Ils sont légions chez tous les peuples, et nous n'aurions ni assez de papier, ni assez d'encre, pour les atteindre. De temps à autre, nous nous contentons d'en frapper un, lorsqu'il est signé d'un nom célèbre, qu'il fait trop de bruit ou qu'il renferme des attaques inquiétantes contre la foi. Cela suffit pour rappeler au monde que nous existons et que nous nous défendons, sans rien abandonner de nos droits ni de nos devoirs.

—Mais mon livre, mon livre ? s'écria Pierre, pourquoi cette poursuite contre mon livre ?

—Je vous l'explique, autant que cela m'est permis, mon cher monsieur Froment. Vous êtes prêtre. votre livre ad succès, vous en avez publié une édition à bon marché qui se vend très bien ; et je ne parle pas du mérite littéraire qui est remarquable, un souffle de réelle poésie qui m'a transporté et dont je vous fait mon sincère compliment. . . Comment voulez que, dans ces conditions, nous fermions les yeux sur une œuvre où vous concluez à l'anéantissement de notre sainte religion et à la destruction de Rome ?

Pierre resta béant, suffoqué de surprise.

—La destruction de Rome, grand Dieu ! mais je la veux rajeunie, éternelle, de nouveau reine du monde !

Et, repris de son brûlant enthousiasme, il se défendit, il confessa de nouveau sa foi, le catholicisme retournant à la primitive Eglise, puisant un sang régénéré dans le christianisme fraternel de Jésus, le pape libéré de toute royauté terrestre, régnant sur l'humanité entière par la charité et l'amour, sauvant le monde de l'effroyable crise sociale qui le menace, pour le conduire au vrai royaume de Dieu, à la communauté chrétienne de tous les peuples unis en un seul peuple.

—Est-ce que le Saint-Père peut me désavouer Est-ce que ce ne sont pas là ses idées secrètes, qu'on commence à deviner et que mon seul tort serait d'exprimer trop tôt et trop librement ? Est-ce que, si l'on ne me permettait de le voir, je n'obtiendrais pas de suite de lui la cessation des poursuites ?

Monsignor Fornaro ne parlait plus, se contentait de hocher la tête, sans se fâcher de la fougue juvénile du prêtre. Au contraire, il souriait avec un amabilité croissante, comme très amusé par tant d'innocence et tant de rêve, Enfin, il répondit gaiement :

TRADUCTIONS. RÉDACTION. IMPRESSIONS.

MARC SAUVALLE, Journaliste,

S'occupe de travaux littéraires en tous genres. Traductions, correspondances, rédaction de lettres et de requêtes, préparation de discours, correction de manuscrits et d'épreuves, préparation de mémoires et de rapports, articles de journaux, toasts adresses, etc. etc. Bureau - 30 RUE ST. GABRIEL. B. P. BOITE 2184. TELEPHONE 892.

“LESUN”

Compagnie d'Assurance sur la
Vie du Canada.

Siege Social, Montreal.

ROBERTSON MACAULAY, Président ||
Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président. ||.....

..... || T. B. MACAULAY, Secrétaire.
|| IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1896 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitté une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

O. Leger,

GERANT DÉPARTEMENT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL

LIBRAIRIE FRANCAISE

G. HUREL

1615 rue Notre-Dame

MONTREAL

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Commerciale (limitée), et publié par Aristide Filiaux, 201 au No. 30 rue St-Gabriel, Montréal.

Arthur GLOBENSKY,

AVOCAT.

1586½ Rue NOTRE-DAME

J. A. DROUIN,

AVOCAT

Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Chambres 315 et 316. Téléphone 22 43

PRÉSENTS UTILES

Portemonnaies pour dames, plus de 200 variétés.
 Portefeuilles pour Messieurs, au-delà de 100 variétés.
 Belles marchandises en cuir.
 Pupitres portatifs, Ecritoires, Calendriers, Portefeuilles.
 Papeterie de choix en boîte de 15 cts à \$5.00.
 Le plus bel assortiment du pays.
 Cire à cacheter de toutes teintes et parfumée.
 plus de 20 couleurs différentes, en boîtes—Maintenant.
 Initiales à cacheter en verre coupé—de choix,
 autres initiales en grande variété.
PLUMES ET CRAYONS EN OR.
 Marchandises en argent pour usage de bureau ou de bibliothèque.
 Encriers de toutes sortes et de tous prix.

MORTON PHILLIPS & CIE,

Montreal

'North British & Mercantile'

**CIE D'ASSURANCE
 CONTRE LE FEU
 ET SUR LA VIE**

Capital.....\$15,000,000
 Fonds Investis..... 53,053,700
 Fonds Investien Canada..... 5,200,000
 Revenu Annuel..... 12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.,

Directeurs Ordinaires — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau gérant général Banque d'Épargne de la cité

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés.

Bureau Principal en Canada :

78 St.-François-Xavier, Montréal

:O:

GUSTAVE FAUTEUX

Téléphone Bell, No. 318

Agent pour Montréal et les environ

**MAPLE CARD
 &
 PAPER MILLS**



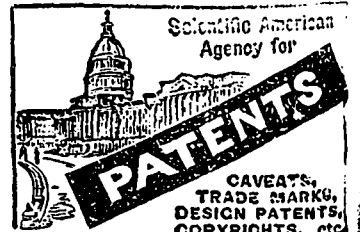
**FABRICANTS
 DE PAPIER.**

Moulin à Portneuf.

MONTREAL

QUE

Wanted—An Idea Who can think of some simple thing to patent? Protect your ideas; they may bring you wealth. Write JOHN WEDDEBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C. for their \$1.50 price offer and list of two hundred inventions wanted.



For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 Broadway, New York. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the **Scientific American**. Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly \$2.00 a year; \$3.50 six months. Address: MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York, U.S.A.